



La formation professionnelle en pleine mutation

La formation professionnelle est considérée aujourd'hui comme un élément essentiel de la compétitivité et du développement des entreprises. L'année est marquée par la réforme de la formation avec des mesures visant à orienter les fonds de formation vers les salariés les plus fragiles. Les TIC s'affirment comme un nouveau support d'apprentissage.

19 508

personnes ont suivi un stage de formation continue auprès des chambres économiques du Finistère.

Bon nombre d'entreprises et de PME en particulier ont réduit leur budget de formation à la portion congrue. Avec la communication, il s'agit d'un des premiers budgets sur lequel les entreprises rognent en période de crise.

Les stages qui ont la faveur du Droit individuel à la formation (Dif)⁽¹⁾ sont les suivants : développement personnel (gérer son temps, maîtriser le stress...), langues, bilans de compétences⁽²⁾, formations à la bureautique et aux métiers. Surfant sur une tendance porteuse, un Français sur deux serait intéressé par une formation liée aux métiers du développement durable, des économies d'énergie et de l'environnement⁽³⁾.

Une réforme ambitieuse

La formation professionnelle est jugée coûteuse (plus de 25 milliards d'euros par an au niveau national) et peu efficace car elle profiterait aux plus diplômés et non

aux chômeurs ou aux moins qualifiés. La loi du 24 novembre 2009 sur la réforme de la formation a pour but de corriger les défaillances du système.

Le premier objectif poursuivi est de garantir l'équité de l'accès à la formation. Les fonds de formation seront orientés vers les salariés les plus fragiles, ainsi que vers ceux des PME aujourd'hui pénalisées. D'après une étude menée par le Centre d'étude et de recherche sur les qualifications en 2009, les grandes entreprises exploitent toutes les fonds de formation contre seulement 56 % des plus petites. C'est dans cette optique qu'a été créé le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels qui a pour vocation de former 500 000 salariés peu qualifiés et 200 000 demandeurs d'emploi supplémentaires. De plus, la mutualisation des contributions à la formation collectées par les organismes paritaires collecteurs agréés sera désormais uniquement au bénéfice des PME.

Le deuxième but recherché est d'accroître l'efficacité des dispositifs. Le salarié a désormais la possibilité d'utiliser après la fin de son contrat de travail les heures acquises au titre du DIF afin de financer une formation pendant une période de chômage ou chez un nouvel employeur. Les plans de formation ont été simplifiés et les salariés en place dans une entreprise depuis un minimum de 2 ans peuvent solliciter un bilan d'étape professionnel afin d'évaluer leurs compétences et de permettre à l'employeur de déterminer leurs objectifs de formation⁽⁴⁾.

Intensification de l'action des chambres économiques

Les chambres consulaires ont été actives sur le plan de la formation continue en 2009. Les trois Chambres de commerce et d'industrie du Finistère ont accueilli 16 522 stagiaires dans leurs locaux. Les formations proposées ont une connotation fortement tertiaire (management, communication, gestion, vente...) et nombre d'entre elles sont élaborées sur mesure à la demande des entreprises.

La Chambre d'agriculture n'est pas en reste. Elle a proposé sur l'année 160 stages à destination de 1 665 personnes dans des domaines variés : technique, agronomie, informatique, énergétique... Les stages à l'installation ont rassemblé 238 personnes.

(1) Le DIF permet à chaque salarié d'acquérir 20 heures de formation par an, cumulables sur six ans.
 (2) Enquête Docendi - Fiche professionnelle APCE "Entreprendre dans la Formation Professionnelle" septembre 2009.

Pour la Chambre de métiers et de l'artisanat, 21 385 heures de formation continue ont été dispensées, ce qui constitue une relative stabilité par rapport aux années précédentes. Les stages tertiaires permettent aux artisans (68 % des inscrits) d'acquérir des compétences commerciales et en gestion d'entreprise. 621 stagiaires ont été recensés dans les stages de préparation à l'installation. Ce chiffre est en diminution du fait de la montée en puissance de l'auto-entrepreneuriat et d'une conjoncture difficile.

Le "e-learning" émerge

De nouveaux outils de formation émergent depuis quelques années à l'image du "e-learning"⁽⁵⁾. D'après une étude récente de la Fédération de la formation professionnelle auprès de ses adhérents, 27 % des organismes de formation professionnelle proposent ce type de prestation, et 64 % des entreprises sont intéressées par les technologies de l'information comme support d'apprentissage, contre 51 % en 2007. 70 % des formations comprennent un apprentissage en ligne couplé avec des cours classiques ou stages présentiels en salle avec un animateur. Ce support est particulièrement efficace sur des thèmes comme l'informatique, les langues ou le juridique. Il atteint en revanche ses limites sur le volet commercial.

(3) D'après un sondage AFPA rendu public le 20 novembre 2008.
 (4) Dossier pratique "La formation professionnelle" Le journal des entreprises du 2 avril 2010.
 (5) Actions de formation via internet ou intranet.

Nombre de stagiaires formés directement par les organismes bretons en 2007 :

Type organisme formation	Nombre stagiaires
Total OF privés	620 776
dont SARL	175 784
dont SA	101 784
dont Association loi 1901	224 024
Total OF publics	76 874
dont GRETA et hors GRETA	22 711
dont Grandes Ecoles / Universités	10 516
Etab. Ministère de la santé	17 174
Total OF para-publics	52 495
dont CCI	31 257
dont Chambre de métiers	8 290
dont Chambre d'agriculture	4 998
dont Centres AFPA - CPTR	7 950
Total général	750 145

Source : DRTEFP - Les chiffres clés en Bretagne Edition 2009.



La formation professionnelle est dispensée majoritairement par des organismes privés (83 % du public accueilli en formation en 2007) devant les établissements publics (10 %). 52 495 stagiaires ont été formés en 2007 au sein des chambres consulaires et des centres AFPA - CPTR. 2/3 des stagiaires sont des salariés, 11 % sont demandeurs d'emploi et 5 % des particuliers.

Les chiffres clés

La Validation des acquis et de l'expérience (VAE)

	2005	2006	2007	2008
Aucune validation	84	151	166	306
Validation partielle	580	974	1 099	1 049
Validation totale	1 347	1 336	1 446	1 501
Nombre de candidats devant jurys	2 011	2 461	2 711	2 856

Source : Certificateurs VAE - Traitement GREF Bretagne

La VAE permet à tout individu d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou d'une certification professionnelle en faisant reconnaître ses compétences acquises dans son travail ou à titre personnel. Le dispositif monte en puissance sur les dernières années en Bretagne avec 2 856 candidats passés devant un jury en 2008, contre 2 011 en 2005. Les principaux certificateurs sont aujourd'hui encore l'Éducation nationale (863 dossiers), les affaires sanitaires et sociales (815) et les universités de Bretagne (395). Le principal niveau de diplôme sollicité par le biais d'une VAE demeure de loin le CAP / BEP (48 % des demandes).

64%

des entreprises intéressées par les TIC comme support d'apprentissage, soit 13 points de plus qu'en 2007.

L'offre de formations des Chambres économiques finistériennes :

- www.synagri.com
- www.cma29.fr
- www.cci-brest.fr
- www.morlaix.cci.fr
- www.quimper.cci.fr